



CULTURE CANNE-A-SUCRE

-N°05 du 04 août 2017 -

Données : juillet 2017



Dans ce numéro :

La flore adventice :
Lutter contre le développement des adventices dès le début du cycle

Retrouvez toutes nos éditions du BSV Guadeloupe sur :

<http://daaf971.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>

Responsables de la rédaction :

Lucie AURELA
Mail : aurela.fredon971@orange.fr
Christina JACOBY-KOALY
Mail : jacobyk.fredon971@orange.fr
Christophe BOC
Mail : Christophe.BOC@ctcs-gp.fr

Comité de relecture :

CTCS - F. GROSSARD
INRA - S. GUYADER
SICA LPG - M. HERY
DAAF/SPAVE - K. LOMBION et E. CABIROL
Chambre d'Agriculture - J. OSSEUX
CIRAD - JH. DAUGROIS

FREDON Guadeloupe

C/o CIRAD - Station de Neufchâteau
Sainte-Marie
97130 Capesterre-Belle-Eau
Tél : 0690 751 201

Le Résumé de situation de quelques ravageurs au sein de l'ensemble des parcelles observées

Nuisible	Statut Observations / Niveau de présence
Rouille orangée <i>Puccinia kuehnii</i>	Absence
Charbon <i>Sporisorium scitamineum</i>	Absence
Chenilles défoliatrices	Absence
La flore adventice	Présence

Niveau de présence : Aucun  Faible  Moyen  Fort 

Vigilance : Rouille orangée « *Puccinia kuehnii* » :

La rouille orangée est un organisme réglementé, **aucune présence officielle n'a été déclarée sur le territoire.**

En cas de soupçons, adressez-vous au Service de l'Alimentation de la DAAF (0590.99.60.50) ou à la FREDON (05.90.41.68.42)



Ne pas confondre les symptômes de la rouille orangée (photo 1) (statut : non présent sur le territoire) avec ceux de la rouille brune (photo 2) (statut : présent en Guadeloupe).



1



2

Crédits photos : JH DAUGROIS (CIRAD)

CULTURE canne-à-sucre

RÉGION GUADELOUPE



L'ensemble des informations qui suivent ne concerne que les données issues des parcelles d'observations. Il est nécessaire et important d'observer sa parcelle avant toute intervention

Répartition des parcelles

Dans le cadre de la surveillance des organismes nuisibles, 15 parcelles sont suivies en culture de canne-à-sucre sur l'ensemble du territoire.

La campagne sucrière 2017 a débuté en Guadeloupe continentale le 16 février, et à Marie-Galante le 20 février. Elle s'est achevée respectivement sur les deux territoires les 12 et 11 juillet.



Graph 1 : Répartition géographique des parcelles

Phénologie

Tableau1 : Stade végétatif des parcelles de canne-à-sucre suivies au mois de juillet 2017

Parcelle	Commune	Variété	Stade végétatif	Statut de la parcelle
P1	Petit-Canal	B5992, R579	Levée	Récoltée en juillet 2017
P2	Port-Louis P1	R579	Tallage	Récoltée en mai 2017
P3	Port-Louis P2	B80689	Tallage	Récoltée en mai 2017
P4	Le Moule	B5992	Maturation	Récoltée en juillet 2016
P5	Le Moule	Pépinière	Tallage	Récoltée en mars 2017
P6	Morne-à-l'Eau	R579	Tallage	Récoltée en mai 2017
P7	Baie-Mahault	R570	Tallage	Récoltée en mai 2017
P8	Sainte-Rose	R582, R579, R570	Tallage	Récoltée en mai 2017
P9	Lamentin	R570	Croissance	Plantée en octobre 2016
P10	Lamentin	R570	Maturation	Récoltée en juillet 2016
P11	Capesterre-Belle-Eau	R579	Levée	Récoltée en juillet 2017
P12	Basse-Terre	R579	Tallage	Récoltée en mai 2017
P13	Grand-Bourg	B80689	Tallage	Récoltée en mars 2017
P14	Saint-Louis	B80689	Tallage	Récoltée en mai 2017
P15	Capesterre MG	B80689	Maturation	Plantée en septembre 2015

CULTURE canne-à-sucre

RÉGION GUADELOUPE



➤ L'enherbement :

L'état sanitaire général de l'ensemble des suivis est stable. Pour rappel, l'enherbement constitue une contrainte importante au développement de la canne-à-sucre. La flore adventice consomme une part non négligeable des fertilisants et d'eau au détriment de la canne.

Tableau2 : Récapitulatif des observations réalisées dans le cadre du suivi de la surveillance biologique du territoire

Parcelle	Zone nord Grande-Terre			Zone centre Grande-Terre			Zone nord Basse-Terre				Zone sud Basse-Terre		Zone Marie-Galante		
	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	P14	P15
Mois après coupe ou « plantation »	Coupe	2	2	12	4	2	2	2	Coupe	12	coupe	2	4	2	« 21 »
Nombre d'espèces observées au mois de mai	3	2	3	6	6	2	6	1	2	13	2	7	9	4	9
Evolution du nombre d'espèces par rapport au mois précédent	↘	=	=	=	=	=	=	↗	↘	=	↘	=	=	=	=
Note globale de recouvrement	1	1	3	1	2	1	3	1	1	1	1	1	2	1	1
Evolution de la note par rapport au mois précédent	=	↘	↗	=	↘	=	=	↗	↘	=	=	=	↘	=	=
Date dernière intervention connue sur la parcelle	Nov. 2015	Juil. 2017	Jan. 2016	Oct. 2015	Juin 2017	Sept. 2015	Mars 2015	Avr. 2016	Avr. 2016	Oct. 2015	Avril 2016	Juin 2017	Juil. 2017	Juil. 2017	Avr. 2016
Seuil d'intervention	recouvrement >30%, soit note de recouvrement = 3														

Note globale de recouvrement :

0 ⇔ Parcelle saine : pas d'enherbement

1 ⇔ Risque faible : 1 à 15%, enherbement à surveiller, risque possible

2 ⇔ Risque moyen : 15 à 30%, intervention à programmer ou à effectuer, possibilité d'impact sur la canne

3 ⇔ Risque élevé : > à 30%, intervention à effectuer obligatoirement, impact certain sur la canne

La récolte cannière s'est achevée au cours du mois de juillet. Les parcelles P4, P10 et P15 sont en attente d'être coupées.

Les épisodes pluvieux favorisent fortement le développement des adventices. Cependant, grâce aux désherbages réalisés par les agriculteurs au cours du mois, par rapport au mois précédent, une diminution de la pression des adventices est constatée.

Les parcelles P3 et P7 ont un niveau d'enherbement pouvant impacter la bonne croissance de la canne. A seulement deux mois après la récolte, des mesures doivent donc être prises pour lutter contre le développement des adventices dès le début du cycle.

Les adventices deviennent rapidement contraignantes, si elles ne sont pas maîtrisées dès le début du cycle. Dès la levée, la canne à sucre est sensible à la concurrence directe des adventices : tout retard de désherbage mécanique, manuel ou chimique est quasi synonyme de pertes de rendement.



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto